

Bretagne



N° 48

Décembre 2016

Mixité sociale et taux de pauvreté relativement faible dans Rennes Métropole

Le développement démographique de Rennes Métropole est parmi les plus dynamiques des métropoles françaises. Le niveau de vie médian y est supérieur et la pauvreté moindre. Toutefois des disparités existent au sein du territoire métropolitain. Deux tiers des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté résident à Rennes et un tiers dans les autres communes.

Au regard des types de familles vivant dans Rennes Métropole et de leur niveau de vie, cinq groupes homogènes de communes apparaissent, caractérisés en partie par leur situation géographique.

Dans Rennes Métropole, la mixité sociale, mesurée à partir des niveaux de vie, est plus importante que dans l'ensemble des autres métropoles. Les types de ménages les plus confrontés à la pauvreté sont les locataires du parc social, les familles monoparentales et les personnes seules. Ces populations défavorisées habitent plus fréquemment à Rennes mais aussi de plus en plus en périphérie, en lien avec l'évolution du parc de logements.

Jean-François HERVÉ et Valérie MOLINA, Insee

En 2013, 426 500 personnes habitent dans les 43 communes de Rennes Métropole. Entre 2008 et 2013, la population augmente de 6,1 %, soit une hausse supérieure à l'ensemble des métropoles françaises hors Paris (+ 3,0 %) (*définitions*). Parmi les métropoles, celle de Rennes présente la seconde plus forte croissance de population derrière celle de Montpellier Méditerranée. Au sein de Rennes Métropole, quelques communes ou quartiers perdent toutefois des habitants : Bécherel, Chavagne, Nouvoitou, Cesson-Sévigné Nord et Est ainsi que, pour Rennes, les quartiers du Centre, Francisco-Ferrer-Vern-Poterie, Maurepas-Patton-Les Gayeulles et Le Blosne. Dans l'ensemble des communes, la taille des ménages diminue du fait notamment du vieillissement de la population et de la décohabitation. En outre, les territoires perdant des habitants connaissent généralement une quasi stabilité du nombre de leurs logements.

Depuis plusieurs décennies, Rennes Métropole met en œuvre une politique axée sur le logement, ayant pour objectif

d'augmenter la mixité sociale.

Un taux de pauvreté inférieur à celui de l'ensemble des métropoles

Les 172 000 ménages fiscaux (*définitions et figure 1*) présents au sein de Rennes Métropole regroupent 383 500 personnes. Le niveau de vie médian (*définitions*), égal à 21 490 € annuels, est supérieur à celui de l'ensemble des métropoles hors Paris. Le taux de pauvreté (*définitions*) dans Rennes Métropole est inférieur à celui de l'ensemble des métropoles. Le niveau de vie

médian est toutefois plus bas à Rennes que dans les autres communes de Rennes Métropole et le taux de pauvreté y est nettement supérieur (17,4 % à Rennes, 6 % en dehors). Comme pour la plupart des grands pôles urbains, les situations de pauvreté sont plus présentes dans la ville-centre. Environ deux tiers de la population pauvre habite ainsi à Rennes. Le dernier tiers se répartit dans l'ensemble des autres communes. Les taux de pauvreté y sont très variables, allant de 3,8 % pour Saint-Grégoire à 16,5 % pour Bécherel.

Un niveau de vie à Rennes inférieur à celui de Rennes Métropole

Principaux indicateurs de revenus pour Rennes Métropole

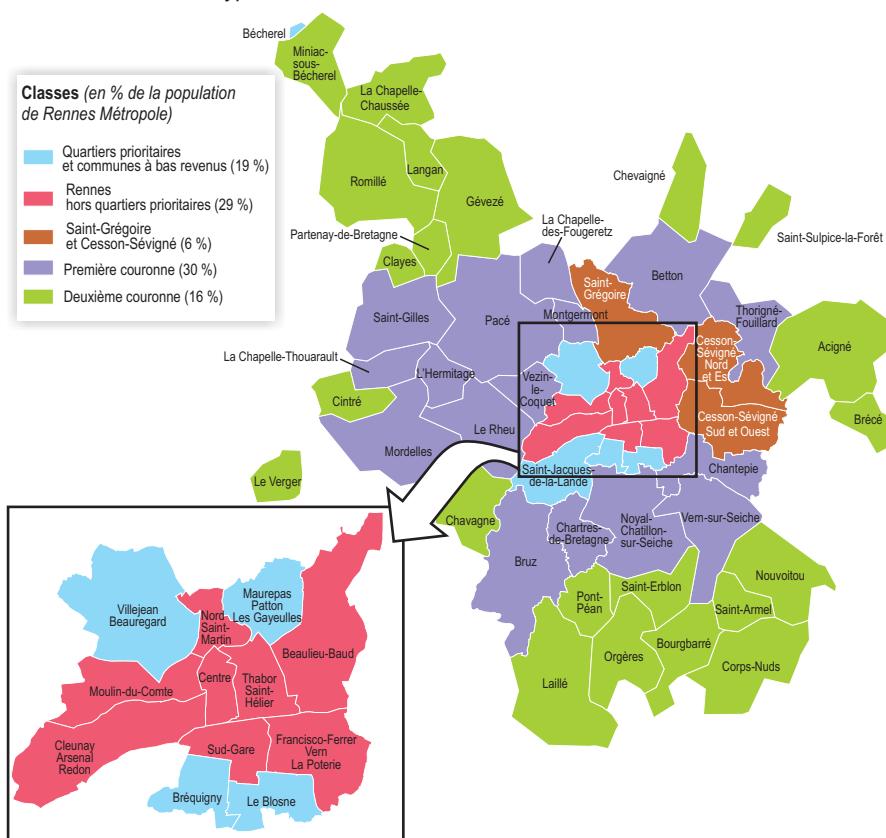
	Rennes Métropole	Rennes	Rennes Métropole hors Rennes	Ensemble des métropoles*
Ménages fiscaux	172 000	86 500	85 500	4 041 000
Population des ménages fiscaux	383 500	171 500	212 000	9 105 000
Niveau de vie médian (€)	21 490	19 840	22 550	20 100
1 ^{er} décile (€)	11 380	9 570	13 470	10 100
9 ^e décile (€)	39 130	39 280	39 000	38 260
Rapport interdécile	3,4	4,1	2,9	3,8
Taux de pauvreté (%)	11,3	17,4	6,0	15,5

* Hors Paris.

Source : Insee, Filosofi 2012.

2 Des groupes caractérisés en partie par leurs situations géographiques

Typologie des communes et grands quartiers de Rennes Métropole selon les revenus et types de familles



Source : Insee, Filosofi 2012.

Une répartition des niveaux de vie en 5 grands groupes

Cinq groupes de territoires homogènes (*figure 2*) apparaissent parmi les quartiers et communes de Rennes Métropole. Ces groupes reflètent les types de familles et les niveaux de vie des ménages habitant dans ces territoires. Ils se caractérisent en partie par leur situation géographique.

Le **1^{er} ensemble** est composé de quatre quartiers rennais comportant 4 des 5 quartiers de la politique de la ville ainsi que des communes de Saint-Jacques-de-la-Lande et Bécherel. Un métropolitain sur cinq y habite. Une forte précarité de leurs habitants caractérise ces territoires. Un quart d'entre eux vit sous le seuil de pauvreté. Toutes les catégories de ménages sont concernées, notamment les couples avec 3 enfants ou plus, les familles monoparentales et les jeunes ménages. Le niveau de vie médian dans ces quartiers s'établit à 16 900 € par an. Les ménages composés d'une seule personne et les familles monoparentales y sont surreprésentés (respectivement 21 % et 15 %).

Le **2^e groupe** rassemble 29 % de la population. Il regroupe les huit quartiers rennais ne comportant pas de quartiers de la politique de la ville, sauf Cleunay. Il est composé de territoires avec une grande mixité sociale qui se caractérise par des inégalités de revenus entre leurs habitants. À l'image des

villes-centres, le rapport inter-déciles (*définitions*) y est plus élevé, avec un rapport de 1 à 4 entre les revenus des 10 % les plus modestes et des 10 % les plus aisés. Qu'il s'agisse des ménages de moins de 30 ans, de 60 à 74 ans ou des personnes seules, ce rapport est de même ampleur. Il est même supérieur pour les familles nombreuses (4,8).

Dans ce groupe de communes, les ménages d'une seule personne sont plus fréquents que dans l'ensemble de la métropole (respectivement 26 % et 17 %). C'est aussi le cas pour ceux dont le référent a moins de 30 ans ou au moins 75 ans. Le **3^e ensemble** est un groupe composé des seules communes de Cesson-Sévigné et Saint-Grégoire. Situées à proximité immédiate de Rennes, ces deux communes attirent les ménages parmi les plus aisés. La moitié des habitants dispose d'un niveau de vie annuel supérieur à 27 000 € et 10 % des habitants disposent de revenus annuels supérieurs à 49 800 € par UC (39 130 € pour l'ensemble de la métropole). Tous les ménages ont un niveau de vie médian supérieur au reste de la métropole, à l'exception des jeunes de moins de 30 ans. Dans ce groupe de communes, les ménages de 60 à 74 ans sont plus présents (18 % contre 15 % dans Rennes Métropole).

Le **4^e groupe** est de même importance que le **2^e** : il rassemble 30 % des habitants. Il est constitué de 16 communes de la première couronne rennaise. Elles abritent une

population mixte au regard des niveaux de revenus. Ces communes ont un profil de revenus et de population proche de celui de l'ensemble de la métropole, même si les seniors (60 ans ou plus) et les propriétaires y résident plus souvent. Ces populations ont un niveau de vie médian plus élevé et un taux de pauvreté plus faible.

Les communes composant le **5^e ensemble** sont situées en 2^e couronne rennaise. Ce dernier groupe comprend 22 communes périphériques, essentiellement au nord-ouest de Gévezé et au sud de Saint-Erblon. Ces communes étant peu densément peuplées, seuls 16 % des habitants de Rennes Métropole y résident en 2013. Conséquence de l'étalement urbain, la croissance de la population y est continue depuis 1968. Elle est même plus élevée que celle, pourtant forte, de la première couronne rennaise dans les années 2000. La population de ces communes est plus souvent constituée de grands ménages d'âges actifs et de propriétaires. La population des familles de 30 à 59 ans y est plus fréquente (75 % contre 67 % en moyenne dans la métropole). Alors que les couples avec au moins trois enfants y sont surreprésentés, seuls 8 % des ménages sont des personnes seules, soit deux fois moins que dans la métropole (17 %). Dans ce groupe de communes, la moitié des habitants est de niveau de vie intermédiaire (entre 17 030 et 27 180 € par an). Les inégalités y sont moindres par l'absence à la fois de très faibles et de très hauts revenus. En particulier, la pauvreté est moins présente qu'ailleurs (5,4 % de la population).

Mixité sociale pour 1 habitant sur 2

La mixité peut s'appréhender à une échelle plus fine des territoires en comparant les niveaux de vie entre voisins. Dans cette approche, on associe chaque carreau d'au moins 11 ménages fiscaux – l'ensemble de ces carreaux représentant 90 % de la population de Rennes Métropole – à 1 des 9 profils selon la distribution des niveaux de vie de la population (*figure 3*). Relativement à l'ensemble des métropoles hors Paris, la mixité de la population est plus forte dans celle de Rennes : 48 % des habitants vivent avec des voisins de niveaux de vie variés, contre 38 % dans l'ensemble des métropoles. Les territoires mixtes sont ainsi ceux dont les habitants ont une variété de niveau de vie reflétant peu ou prou celle de Rennes Métropole. Les revenus y sont hétérogènes entre résidents d'un même voisinage. Par opposition, les territoires non mixtes sont ceux où les ménages aisés ou pauvres sont surreprésentés.

Des quartiers mixtes existent dans toutes les communes de la métropole rennaise. À Bruz, par exemple, comme à Rennes, le territoire de la commune se partage entre

mixité du niveau de vie et quartiers plus aisés ou plus modestes. Cependant, d'autres espaces sont moins hétérogènes. La plupart des quartiers de Saint-Grégoire et Cesson-Sévigné, mais aussi pour partie Thorigné-Fouillard ou Pacé sont habités par des ménages aisés. À l'opposé, et de par leur définition, les quartiers prioritaires de Rennes sont composés majoritairement de ménages pauvres.

Une hausse du nombre de logements sociaux également hors de Rennes

Sur Rennes Métropole, la mixité sociale résulte, pour partie, de la mise en oeuvre de politiques publiques. Il s'agit notamment du programme local de l'habitat 2005-2014. Ce dernier impose pour chaque nouveau programme immobilier 50 % de logements aidés, répartis à parts égales entre des logements sociaux et logements intermédiaires pour location ou accession. Il visait à favoriser la mixité, en particulier au sein des nouveaux quartiers, en influant sur l'offre de logements sociaux, pendant une période de fort développement du parc total (+ 9,2 % entre 2008 et 2013, + 5,1 % dans l'ensemble des métropoles).

En 2013, les logements sociaux constituent ainsi 18 % des résidences principales de Rennes Métropole. En quatre ans, leur nombre a augmenté de 12 %. Ils sont naturellement situés en premier lieu dans les quartiers comprenant des quartiers politique de la ville : de 33 % à Villejean-Beauregard à 54 % au Blosne. Moins présents dans les autres quartiers rennais, ils représentent 14 % des logements en première couronne et 10 % en deuxième couronne. Ainsi, à mesure que l'on s'éloigne de Rennes, leur part tend plutôt à diminuer.

Pour autant, entre 2009 et 2013, des logements sociaux ont été construits dans la plupart des communes périphériques. C'est notamment le cas de certaines communes comme Orgères ou Gévezé qui auparavant en comptaient peu.

Plus d'un tiers des locataires du parc social, vit en dessous du seuil de pauvreté. Le niveau de vie médian annuel de ces ménages est de 13 960 €. Dans tous les quartiers rennais et l'ensemble des communes de la métropole, ces ménages sont majoritairement modestes (i.e. niveau de vie inférieur à 17 030 € par an) (*figure 4*).

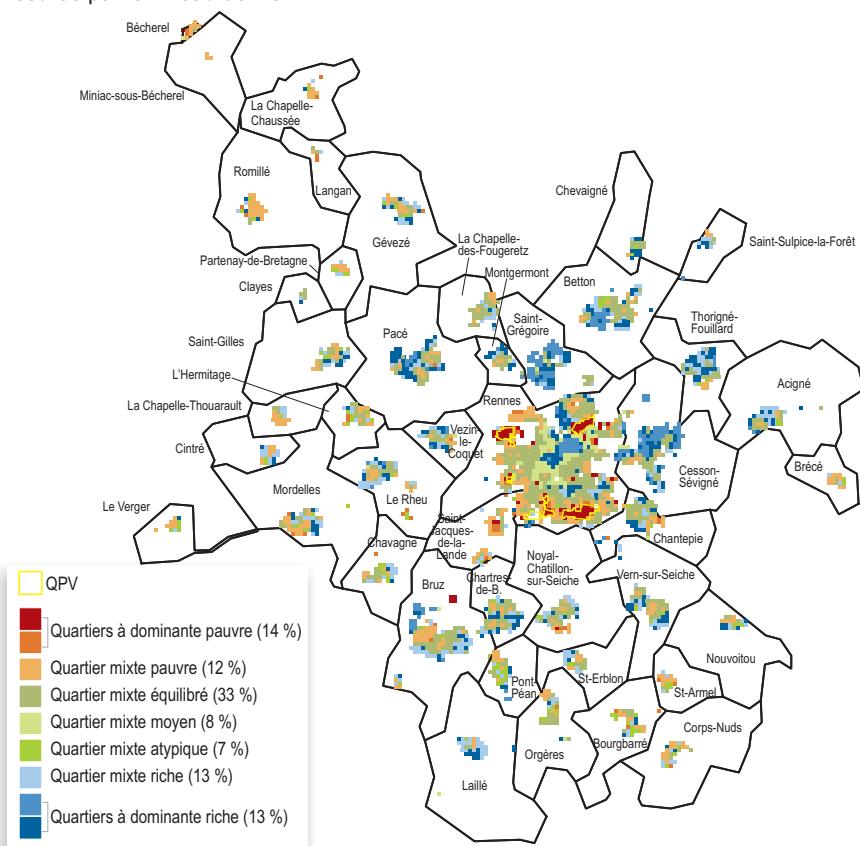
Certains locataires du parc privé sont également en situation de pauvreté (15,8 %). Une part des locataires du parc privé pourrait ainsi prétendre au logement social.

Plus d'un quart des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté

D'autres facteurs, tels le type de ménage, discriminent les niveaux de vie de la population. En particulier, la pauvreté est

3 Près de la moitié de la population habite en zone mixte

Cartographie de la mixité sociale dans Rennes Métropole mesurée par le niveau de vie



NB : Seuls les carreaux d'au moins 11 ménages sont représentés. Entre parenthèses, figure la part de la population habitant dans le groupe parmi la population de l'ensemble des groupes.

Source : Insee, Filosofi 2012.

4 72 % des ménages locataires du parc social de Rennes Métropole ont un niveau de vie modeste

Répartition des types de ménages selon leur niveau de vie (en %)

	Niveau de vie modeste* (< 17 030 €)	Niveau de vie intermédiaire (entre 17 030 et 27 180 €)	Niveau de vie aisé** (> 27 180 €)
Population totale	30,0	40,0	30,0
Personnes seules	44,1	38,3	17,6
Familles monoparentales	59,6	29,5	10,9
Couples avec 3 enfants ou plus	34,0	38,0	28,0
Ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans	53,0	38,5	8,5
Ménages dont le référent fiscal a de 30 à 59 ans	29,3	40,2	30,5
Ménages dont le référent fiscal a de 60 à 74 ans	19,1	38,2	42,7
Ménages dont le référent fiscal a plus de 75 ans	26,6	43,6	29,8
Ménages propriétaires	13,2	44,0	42,8
Ménages locataires dans le parc privé	39,4	42,4	18,2
Ménages locataires dans le parc social	72,2	25,0	2,8

Lecture : parmi l'ensemble des ménages monoparentaux, 59,6 % ont un niveau de vie modeste, 29,5 % ont un niveau de vie intermédiaire et 10,9 % ont un niveau de vie aisés.

* 17 030 € : valeur du 3^e décile ; 30 % de l'ensemble des ménages de Rennes Métropole ont un niveau de vie inférieur à 17 030 €.

** 27 180 € : valeur du 7^e décile ; 30 % de l'ensemble des ménages de Rennes Métropole ont un niveau de vie supérieur à 27 180 €.

Source : Insee, Filosofi 2012.

fréquente parmi les familles monoparentales : 27 % d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les revenus de redistribution ne compensent que partiellement les revenus du parent seul. Leur niveau de vie annuel médian se situe à 15 370 €. Plus largement, 60 % des familles monoparentales de la métropole sont modestes avec des différences toutefois notables, allant de 35 % à Saint-Grégoire à 79 % dans le

quartier du Blosne.

Entre 2008 et 2013, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 17 % au sein de Rennes Métropole. Toutefois, la part de familles monoparentales dans l'ensemble des ménages (14,3 %) reste la plus faible de l'ensemble des métropoles (17,5 %). Formées dans 4 cas sur 5 d'une femme avec un ou plusieurs enfants, ces 15 300 familles monoparentales habitent plus souvent à

Rennes ou dans les communes limitrophes qu'en deuxième couronne. Cependant, leur progression est plus forte ces dernières années en dehors de Rennes.

Les personnes seules sont, elles aussi, plus concernées par la pauvreté que la moyenne des ménages : 15,8 % d'entre elles sont pauvres. De plus, elles ont très souvent un niveau de vie modeste (44 %). Cette pauvreté concerne plus les hommes que les femmes. En effet, les hommes seuls sont plutôt jeunes, les femmes seules plutôt âgées et la pauvreté est plus forte chez les jeunes. Par ailleurs, ces ménages habitent plus fréquemment à Rennes qu'en dehors.

Une ségrégation spatiale pour les couples avec 3 enfants ou plus

A contrario des familles monoparentales ou des personnes seules, les couples avec au moins 3 enfants ont des niveaux de vie comparables aux autres ménages de

l'ensemble de la métropole. Cependant, pour ces ménages, la ségrégation spatiale est plus marquée. Cela pourrait s'expliquer, au moins partiellement, par les coûts de logement pour ces familles nombreuses. À Cesson-Sévigné ou Saint-Grégoire, la moitié de ces familles nombreuses fait partie des ménages les plus aisés de la métropole. À Chavagne, les deux tiers sont de classe moyenne. À Villejean-Beauregard, comme au Blosne, plus de quatre sur cinq sont modestes.

Cependant, elles représentent une part plus importante de la population dans les communes périphériques car elles peuvent y trouver des logements adéquats. En effet, la moitié des logements, hors de Rennes dispose d'au moins 5 pièces contre seulement 18 % parmi ceux situés dans Rennes. Sur les 5 dernières années, la métropole a perdu 2 % de ces familles. Cette baisse n'est pas une conséquence d'un étalement urbain hors de la métropole puisqu'elle se vérifie

également au niveau du département. C'est plutôt une modification de la structure des familles due à l'augmentation du nombre de familles monoparentales. ■

Sources et méthodes

Les évolutions de population et de logement sont issues des recensements de la population 2008 et 2013.

Les statistiques de revenus sont issues de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2012.

La classification en 5 groupes repose sur les indicateurs de Filosofi 2012 (niveau de vie, inégalité, taux de pauvreté, intensité de la pauvreté par âges et type de ménages). Le zonage utilisé découpe le territoire de Rennes Métropole en 56 zones : Rennes, Cesson-Sévigné et Saint-Jacques-de-la-Lande sont découpés en grands quartiers (regroupement d'Iris). Le reste du zonage est composé des autres communes entières.

La mixité de voisinage (au carreau) est déterminée sur un maillage territorial de 200 m de côté. Les données sont estimées en prenant en compte le voisinage (lissage à 400 m). Chaque carreau est affecté à l'un des neuf profils déterminés a priori (dominante pauvre, mixte et dominante riche).

La mixité de voisinage est déterminée sur un maillage territorial de 200 m de côté. Pour chaque carreau sont estimés les pourcentages des habitants appartenant à chacun des 5 quintiles de la distribution de Rennes Métropole. Les carreaux sont ensuite caractérisés en fonction de la distribution de ces pourcentages. Les zones de forte ségrégation (à dominante riche ou à dominante pauvre) sont celles dans lesquelles les sous-populations extrêmes sont surreprésentées.

L'intérêt du partenariat Insee/Audiar

Dans les grandes métropoles, les inégalités de revenus sont supérieures à la moyenne nationale. La métropole rennaise n'échappe pas à cette règle, même si les écarts de revenus y sont classés comme faibles au regard des autres métropoles et grandes agglomérations françaises. La répartition de la précarité sociale et la connaissance des phénomènes à l'œuvre constituent un enjeu car même si la proximité spatiale entre individus de différents groupes n'est pas nécessairement synonyme de cohésion sociale, la ségrégation spatiale peut avoir des conséquences négatives, notamment pour les catégories les moins favorisées.

Il est donc important, pour la mise en œuvre des politiques publiques, que les élus puissent disposer d'éléments de connaissance approfondie sur les contrastes territoriaux au sein de la métropole. L'Audiar, en lien avec le pôle solidarité, citoyenneté, culture de Rennes Métropole, a souhaité développer un partenariat avec l'Insee pour que de nouveaux indicateurs puissent être mobilisés au service de l'étude des dynamiques sociodémographiques du bassin rennais.

Henri-Noël Ruiz, Directeur de l'Audiar

Définitions

Ensemble des métropoles hors Paris : Bordeaux Métropole, Brest Métropole, EuroMétropole de Strasbourg, Grenoble-Alpes-Métropole, Métropole Aix-Marseille Provence, Métropole de Lyon, Métropole Européenne de Lille, Métropole Grand Nancy, Métropole Nice Côte-d'Azur, Métropole Rouen Normandie, Montpellier Méditerranée Métropole, Nantes Métropole, Rennes Métropole et Toulouse Métropole.

Ménage fiscal : ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus des ménages fiscaux, d'une part, les ménages constitués de personnes qui ne sont pas fiscalement indépendantes – le plus souvent des étudiants – car ces personnes sont en fait comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge. Sont exclus d'autre part, les contribuables vivant en collectivité et les sans-abri.

Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le revenu disponible comprend les revenus d'activité, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG et la CRDS. Le **niveau de vie médian** partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu disponible par unité de consommation (UC) inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. De même, les déciles partagent les niveaux de vie en dix groupes et les quintiles en cinq groupes.

Rapport interdécile : le rapport D9/D1 mesure l'écart entre les hauts et les bas niveaux de vie. C'est un indicateur d'inégalité.

Taux de pauvreté : part d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 € annuels en 2012 (près de 990 € par mois).

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Olivier Blau

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Atlas du parc social de Rennes Métropole au 1^{er} janvier 2015 / Audiar (2015, novembre)
- Moins de pauvreté et d'inégalités de revenus entre les ménages et entre les territoires / Laurent Auzet, Alain Maillochon - Dans : *Insee Analyses Bretagne* ; n° 20 (2015, juin). - 4 p.
- Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains / Anne-Thérèse Aerts, Sandra Chirazi, Lucile Cros. - Dans : *Insee Première* ; n° 1552 (2015, juin). - 4 p.
- Cartographier la mixité sociale à l'aide des revenus fiscaux localisés / Jean-Michel Floch (Insee) - Dans : *rapport de l'observatoire national des zones urbaines sensibles* (2012)

